



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHAINGY

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L 153-45 et L 153-47 :

Monsieur le Maire de Chaingy informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Chaingy se déroulera du 06 février 2018 au 06 mars 2018.

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Chaingy porte sur le déplacement de la limite de zonage entre les zones Uab et U1 pour permettre l'installation d'une activité de service médical et para-médical.

Le dossier de projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Chaingy et l'exposé de ses motifs seront consultables sur le site internet de la commune et en mairie aux jours et heures d'ouverture ci-après :

- Lundi, mardi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h
- Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Samedi matin de 10 h à 12 h.

Un registre sera mis en place, en Mairie, pour recevoir les observations du public durant cette période aux horaires indiqués ci-dessus.

Le Maire,



Jean Pierre DURAND